Synergie Mer Et Littoral
Recherche & développement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

◆◆◆◆◆◆◆◆

Réunion du Comité Syndical du 15 décembre 2016

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants			
935	33	11	0	11	Pour : Contre : Abstentions :	11 + 1 pouvoir 0 0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **Jeudi 15 décembre 2016 à 15 heures** à la Maison du Département à SAINT-LÔ (salle Amiral Tourville) sur convocation expédiée le 30 novembre 2016. Mr Patrice PILLET, Président, préside la séance.

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :
Mme Frédérique BOURY, M. Gabriel DAUBE, M. Pierre de CASTELLANE, M. Jean-Paul FORTIN, Mme Maryse HEDOUIN, Mme Patricia LECOMTE, M. Gilles LELONG, M. Patrice PILLET (pouvoir de Mme Christelle CASTELEIN).

Délégués des communes titulaires :
M. Pierre-Yves AUSSANT, Mme Simone DUBOSCQ, Mme Marie-Françoise LEBONNOIS

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental, titulaires :
Mme Christèle CASTELEIN, M. Jacques COQUELIN, M. Antoine DELAUNAY, Mr Sébastien FAGNEN, M. Jean-Marc JULIENNE, Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, M. Jean LEPETIT, M. Jean MORIN, Mme Valérie NORMAND.

Délégués des communes, titulaires :
M. Stéphane AUCRETERRE, M. Gilles AUGER, M. Hubert MOUCHEL, M. Thierry TOTAIN.
Mme Françoise K'DUAL, Mme Emeline THEVENIN

Délégués des chambres consulaires, titulaires :
M. Dominique LOUZEAU (CCI Cherbourg-Cotentin),
M. Jacques FESNIEN, M. Loïc HOUSSARD, M. Patrick LEPELLEUX, M. Alain SALMON,
M. Pascal FEREY, M. Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture).

.../...

Retrait des Communes de SAINT-GERMAIN-DES-VAUX, SAINTE-MARIE-DU-MONT

Réforme territoriale

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de la Commune de Saint-Germain-des-Vaux, issue de la décision de son conseil municipal qui par délibération du 9 novembre 2016, a décidé de ne plus adhérer au SMEL à compter de l'année 2017, en raison de la mise en place à compter du 1er janvier 2017 de la commune nouvelle de la Hague dont fait partie Saint-Germain-des-Vaux.

Vu la demande de la Commune de Sainte-Marie-du-Mont issue de la décision du conseil municipal du 8 novembre 2016 de ne plus adhérer au SMEL considérant le coût de 81,60 € (adhésion 2016), la baisse des dotations et les difficultés budgétaires de la commune,

Vu, la réforme territoriale, modifiant les compétences de certaines collectivités comme les Conseils départementaux conduisant à la création de communes nouvelles et communautés de communes, nécessiterait de revisiter les statuts du SMEL.

Après en avoir délibéré,

Le Comité, à l'unanimité des membres présents,

- entérine les décisions des Communes de Saint-Germain-des-Vaux et de Sainte-Marie-du-Mont, conformément à l'article 7 de ses statuts

- décide de la modification de l'article 2 de ses statuts relatifs à la composition du SMEL

- autorise le Président à engager la réflexion sur la réforme des statuts du SMEL, avec une analyse juridique préalable sur l'évolution des collectivités territoriales, des CCI…

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT DU SMEL,

RECUE
12 JAN. 2017
PREFECTURE DE LA MANCHE

Patrice PILLET